

DEVENIR ACTEUR PRAP2S

Objectif Opérationnel

Mettre en place la prévention des risques en analysant l'environnement et en faisant participer la personne accompagnée/le patient

Public et Prérequis

Cette formation est à destination de tout professionnel du secteur sanitaire et médico-social engagé dans la prévention des risques dans son établissement

Maximum 18 stagiaires

Lors de la dernière session, le taux de satisfaction du groupe s'élevait à :

NOUVELLE FORMATION

PRESENTATION DE LA FORMATION

« Devenir Acteur de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique » est une formation qui s'inscrit dans une démarche globale de prévention des risques professionnels. Dispensée par un formateur certifié par l'INRS, elle prend en compte tous les éléments qui composent la situation de travail afin de faire une analyse globale et adapter le travail à l'Homme. Ainsi cette formation permet d'acquérir de nouvelles compétences pour prévenir les différentes atteintes à la santé liées au travail

PROGRAMME DE FORMATION

Les risques de son métier et l'intérêt de la prévention

- Définition de la PRAP / Démarche de Prévention.
- Les acteurs, leurs rôles et les enjeux de la prévention.
- Les risques et le mécanisme d'apparition du risque.

Le fonctionnement et les limites du corps humain

- Notions d'anatomie (articulations, système nerveux, colonne vertébrale).
- Les pathologies, les troubles musculosquelettiques.
- Les principes de sécurité et d'économie d'effort.

Observation de son travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé

- Méthode d'observation des éléments constituant une situation de travail.
- Les Principes généraux de la Prévention.

Participation à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention

- Communication interne / Création d'un groupe de pilotage.
- Les pistes d'amélioration pour améliorer les conditions de travail.

L'accompagnement de la mobilité de la personne aidée

- Les déplacements naturels / évaluation des capacités et des risques.
- Les modalités d'assistances : guidance verbale, aide sans portage.
- Les aides techniques

VALIDATION DE LA FORMATION

Épreuves certificatives menant à l'obtention du certificat « Acteur PRAP » d'une validité de 2 ans.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET PRATIQUES

- Lieu : salle adaptée à l'effectif
- Alternance des séquences théoriques (Supports Polycopiés fournis aux stagiaires et projection d'un diaporama), travaux de groupe, mises en situation sous surveillance et supervision du formateur.

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET D'EVALUATION

- Feuilles d'émargement (par ½ journées) : signature des participants et contre-signature du formateur.
- Évaluation des apports de la formation :
 - o Pré et Post-test
 - o Quizz – questionnaires
 - o Échanges autour des cas emblématiques
- Questionnaire de satisfaction de fin de formation

ACCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Attestation d'accessibilité recevant du public (ERP 5^{ème} catégorie)

En partenariat avec



DANS VOS LOCAUX

Durée - Horaires

28 heures en 2x 2jours
9h00 – 17h00